



JOB COACH 53, c'est quoi ?

Service d'accompagnement
vers et dans l'emploi de personnes
en situation de handicap.

L'accompagnement proposé :

- Part du projet professionnel de la personne
- Porte tant sur les personnes que sur leurs employeurs
- S'inscrit dans la durée
- Avec une forte proximité et réactivité



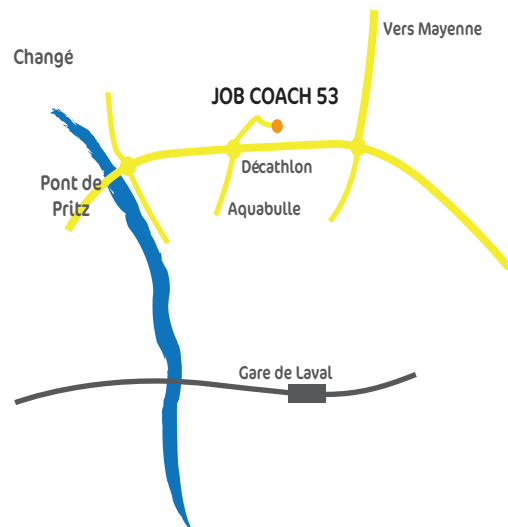
Le dispositif d'emploi accompagné
de la Mayenne est co-porté par :



JOB COACH 53

Parc Cérès - Bât. Q
21 rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGE

02 43 49 01 26 (secrétariat)
contact@jobcoach53.fr



Association gestionnaire GEIST Mayenne
Dispositif PRISME
www.geistmayenne.fr



Ce dispositif est financé par
L'ARS des Pays de la Loire, AGEFIPH, FIPHFP



JOB COACH 53 Le dispositif d'emploi accompagné de la Mayenne



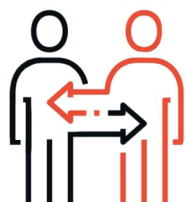


Qui sommes nous ?



Mis en place depuis 2015 sous une forme expérimentale puis officialisé au titre de l'emploi accompagné en 2018, le dispositif **Job Coach 53** est le fruit d'une démarche partenariale initiée par le **GEIST Mayenne** réunissant :

- Les services publics de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).
- Les Etablissements et services médico-sociaux de la Mayenne (GEIST Mayenne, Adapei53, Apei Nord Mayenne).
- La Maison départementale de l'Autonomie.
- Les CFA de la Mayenne.



Modalités d'intervention

Vous êtes : un(e) candidat(e)

- Vous bénéficiez d'une décision de la CDAPH au titre de l'orientation professionnelle (RQTH, ESAT, CRP, etc).
- Vous avez un projet professionnel ou êtes en activité professionnelle mais vous rencontrez des difficultés pour vous maintenir sur votre poste.
- Vous êtes travailleur en ESAT avec un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail.
- Vous avez besoin d'un accompagnement en situation professionnelle, dans vos relations avec votre employeur et collègues ou pour identifier un poste de travail adapté à vos compétences.

Vous êtes : une entreprise

- Vous recherchez des collaborateurs et leurs compétences.
- Vous êtes disposé à soutenir l'insertion professionnelle par des aménagements individualisés (temps partiels, ergonomie du poste, progressivité dans la prise de poste, identification d'un tuteur/référent, etc.).
- Vous souhaitez être soutenu dans l'accueil au sein de vos équipes d'une personne accompagnée par **Job Coach 53**.

L'accompagnement

Pour solliciter l'accompagnement Job Coach 53 :

- 1- Contacter le dispositif **Job Coach 53** à contact@jobcoach53.fr pour une demande de rendez-vous.
- 2- Un rendez vous vous sera proposé. La présence de la personne demandeuse est obligatoire mais elle peut être accompagnée par son(ses) conseiller(s) et/ou ses proches.
- 3- Suite à cet entretien, envoi par la personne d'un formulaire de demande à la MDA.
- 4- La **CDAPH** se prononce sur la demande à travers une notification « emploi accompagné »
- 5- **Job Coach 53** propose ensuite des entrées en fonction de ses possibilités d'accueil.

La fin de l'accompagnement

La fin de l'accompagnement est prononcée lorsque la personne et son employeur indiquent ne plus avoir besoin du service d'appui. Un dispositif de veille peut être mis en place pour répondre à des besoins ponctuels.

